

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 26

Artikel: Consultation gratuite
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASERSTEIN & VOGLER
 Grand-Genève, 11, Lausanne.
 Montreux, Gér. ve, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sur l'eau.

« Le Vaudois n'aime pas l'eau ». Je ne sais où j'ai lu cela, mais c'est imprisé quelque part. Encore un de ces petits traits que nous décochent les bonnes âmes qui nous connaissent mal. Le Vaudois n'est pas fou de l'eau, c'est vrai; il sait qu'elle n'engendre guère la bonne humeur et qu'elle peut rendre hydroptique quand elle ne donne pas le typhus; mais extérieurement, il n'en a pas plus peur que ses voisins de Fribourg, de Berne et même de la Savoie. Promenez-vous en bateau à vapeur sur le Léman et vous verrez que les ports de Thonon, d'Evian, de Meillerie, de St-Gingolph, pour ne citer que les plus importantes stations de la rive méridionale, sont dépourvus d'établissements de bains, tandis que les villes de chez nous en ont presque toutes. Et, là où ils manquent, sur la plage vaudoise, des quantités de jeunes riverains font comme s'ils existaient et grouillent dans l'onde bleue en saluant au passage les voyageurs du *Bonivard*, du *Major Davel* ou du *Montreux*, qui contemplent leurs ébats. En face, si vous remarquez un baigneur tous les dix kilomètres, c'est que vous avez de la chance.

Inutile de dire que les petits Vaudois ne se plongent pas dans le Léman pour en tirer gloire, mais parce qu'ils s'y font du bien tout en s'amusant ferme. Dès qu'ils savent nager, cela devient une passion. Quelques-uns font leurs premières brassées à la piscine de la buanderie Haldimand. D'autres, et c'est le plus grand nombre, apprennent avec des camarades ou avec leur papa, au bord du lac, avant même que la neige de la Dent d'Oche ait fondu complètement.

Les premières tentatives d'imiter le jeu des perchettes et des vengerons restent gravées dans la mémoire, tant on avale de bouillons par le nez et par la bouche. On est convaincu que l'art de se maintenir à la surface est quelque chose d'admirable, de mystérieux et de très difficile. Avec une primitive bouée faite d'une plaque de liège ou d'une simple planche, avec une paire de vessies de porc ou « pétubles », vous pouvez vous donner l'illusion d'être du coup un maître; mais, ces accessoires lâchés, votre impuissance éclate toute grande. C'est alors que l'eau vous arrivant aux aisselles et vous soulevant comme pour vous entraîner au large, vous donneriez bien tous vos « gnu » ou vos « mapis » pour vous rôtir sur le sable de la grève, avec les amis! Vous en voulez à l'onde si tentante et si traître à la fois, comme vous maudissez le mauvais plaisant qui, jouant au sous-marin, passe entre vos jambes et vous envoie faire un plongeon, latète à la renverse.

Mais, vienne le moment où vous vous écriez avec transport : « Je nage! » et où, en effet, vous barbottez sans toucher du pied le fond; vienne cet heureux moment, vous éprouvez une des plus vives joies de votre existence. Au lieu de l'enfant craintif, vous vous sentez un être fort, plus fort même que les hommes qui vous regardent de la terre et qui, eux, ne savent pas nager. Bientôt vous goûtez le plaisir

de filer entre deux eaux, de plonger des petits cailloux blancs, de piquer une tête du haut de la « Pierre de Cour» ou de la « Pierre de douze », de faire la planche, de nager comme les chiens, comme les grenouilles, avec un bras, sans les bras, avec une jambe ou les deux jambes tendues en avant, ou encore sur le flanc, une épaule émergeant de l'eau et le poing à la ceinture. Vous êtes le roi du lac et vous vous moquez de la racaille qui croupit sur ses rives.

Quand le bain s'est un peu prolongé et que vous regagnez le bord, claquant parfois des dents et les lèvres bleuies, de nouvelles ivresses vous attendent sur le sable doux et chaud, où les camarades se tannent la peau comme de petits Peaux-Rouges. Pareils à un lézard, vous vous mettez sur le ventre, laissant le soleil vous doucher de ses jets de feu; puis une fois réchauffé, vous voilà devenu l'architecte en herbe qui bâtit des pyramides de gravier, le petit athlète qui sogleve de gros galets, l'ingénieur qui creuse des canaux; bref votre imagination s'en donne autant que vos bras et, n'étant votre estomac dont le gros morceau de pain des « quatre heures » n'a pu calmer les tiraillements, vous resterez jusqu'à la nuit à jouer sur la grève.

Arrivés à l'âge adulte et à la vieillesse, les petits baigneurs d'autrefois retournent au lac le plus souvent que le leur permettent leurs occupations. Ils éprouvent le même vif plaisir à s'y replonger, à y pêcher ou à y canoter; ils voudraient, comme cela se fait maintenant à Lausanne et à Genève, que la natation entrât dans les programmes scolaires et qu'il fût donné à tous de se fortifier le corps et l'esprit tout en apprenant à mieux connaître et à mieux aimer les merveilleux bassins du Léman, de Morat et de Neuchâtel. « La patrie est sur nos monts », a dit le poète. Elle est aussi sur nos lacs.

V. F.

Les deux berceuses.**I. — DU BOUÈBE.**

Va, pique un somme, petiotlet,
 Rose de rose et blanc de lait;
 Ta maman, souriante, pousse
 Ta berce à petits coups de pouce.

Va, pique un somme, petiotlet,
 Aux yeux petits, à la peau douce.

Ne rêve pas encor, fançon!
 Dors seulement à la chanson
 Au refrain un peu monotone;
 Dors tant, comme un chat qui ronronne!...
 Rose de rose et blanc de lait,
 Va, pique un somme, petiotlet.

II. — DU GRAND-PÈRE.

Va, pique un somme, petit vieux,
 Aux cils papillottant les yeux.
 Dors au soleil — sans rêves — comme
 Doit dormir un vieux petit homme.
 Sans rêves, on dort beaucoup mieux,
 Va, pique un somme, petit vieux!

Et peut-être auras-tu la chance,
 Petit vieillot dont la main danse,
 De partir ainsi tout à fait!...
 Mourir, comme si tu dormais,
 Comme ce serait beau, ça, pense!
 S'en aller en fermant les yeux.
 Va, pique un somme, petit vieux!

PIERRE ALIN.

Consultation gratuite.

Une personne de nos connaissances a quelque difficulté avec un de ses locataires. Pour résoudre le différend, on a, de part et d'autre, cru devoir recourir à l'intervention des avocats.

L'affaire est pendante depuis plusieurs mois. Rien ne permet d'entrevoir une solution prochaine, ni quelle elle sera. Ce sont maintenant les avocats qui commandent, et l'on sait que les intérêts des avocats ne sont pas nécessairement ceux de leurs clients.

L'autre jour, la personne dont nous parlons reçut la visite, simplement amicale, d'un de nos magistrats de l'ordre judiciaire. Elle en profita pour lui demander son avis sur l'affaire qui la préoccupait.

Le juge écouta l'exposé de la cause, prit connaissance des pièces qui lui furent communiquées, tout comme à l'audience...

— Et sa sentence? demandez-vous.

Sa sentence?... Nous doutons fort qu'elle eût été la même, s'il l'eût rendue en plein tribunal. La voici:

— Eh bien, mon cher, dit-il, tous les droits sont de votre côté; mais, si vous voulez m'en croire, transigez.

— Transiger?... Et pourquoi donc, puisque j'ai tous les droits pour moi? demanda, surpris, le consultant.

Ici, le magistrat fit une légère pause, jeta, à la dérobée, un regard du côté de la porte et du côté de la fenêtre, pour s'assurer qu'elles étaient bien closes, puis, se rapprochant de son interlocuteur et baissant la voix:

— Mon cher, en matière de procès, qu'on ait ou non les droits de son côté, peu importe; les lois sont ainsi faites, que pour un article qui vous est favorable, il y en a deux qui sont contre vous. Cela dépend de l'habileté des avocats, des dispositions des juges — s'ils se sont ou non levés sur un bon pied; s'ils ont bien ou mal diné — enfin de mille considérations autres que la bonne. On croit la justice humaine aveugle, donc impartiale; elle n'est que borgne, la malheureuse; elle y voit trop et pas assez.

Croyez-m'en, transigez. Quand bien même vous gagneriez votre procès sur toute la ligne — ce qui n'est point sûr, malgré vos droits — cela ne vaudrait pas une transaction.

J'ai vu bien des faits à l'appui de mon dire. Tenez, il n'y pas longtemps encore, un cas à peu près semblable au vôtre; un peu plus compliqué, toutefois. Un locataire intente action à son propriétaire, celui-ci à l'architecte, qui s'en prend à l'entrepreneur. Les hommes de loi exultent. Les dossiers s'accumulent, s'entassent, s'échafaudent, une vraie tour

Eiffel; et les frais emboitent le pas. Quand ces derniers ont atteint plusieurs milliers de francs — c'est tout de suite là — les plaideurs, qui en sont presque comme au premier jour, lassés, effrayés, finissent par où ils auraient dû commencer : ils s'en vont devant le juge de paix, en instance de conciliation.

Transigez, mon cher, transigez !!

Voilà ce que nous a conté, l'autre jour, la personne de nos connaissances. X.

Qu'est-ce que ? — Trouvé dans de vieux papiers :

- Qu'est-ce qu'un patriote ?
- C'est un homme qui veut une place.
- Qu'est-ce que la politique ?
- C'est l'art d'obtenir cette place.
- Qu'est-ce que la science ?
- C'est l'art de connaître les défauts d'autrui.
- Qu'est-ce que la vertu ?
- C'est un bon sujet de conversation.
- Qu'est-ce que le mérite ?
- C'est l'argent, le rang, le crédit.
- Qu'est-ce que l'esprit ?
- C'est un moyen d'obtenir ce que les autres désirent et de se faire détester.

Petites annales de juin.

1418. — Il parut cette année, en Suisse, des volées prodigieuses de petits oiseaux, semblables à des pinsons rouges, volant par troupes, qui tenaient sur la terre l'espace d'une lieue de long et large d'un quart de lieue. On ne pouvait pas voir le soleil à travers ces volées, tant elles étaient proches l'une de l'autre ; on en prenait plusieurs à la chandelle pendant la nuit ; ces oiseaux salissaient des forêts entières lorsqu'ils venaient à s'y poser. BOYVE.

1550. — Le vendredi 18 de juin, entre cinq et six heures de matin, passa par sur la ville d'Orbe, tirant contre les montagnes de Bourgogne, un dragon de merveilleuse grandeur et grosseur, comme d'un grand cheval, dont l'ombre d'iceluy surpassait la largeur d'une grande maison, et estoit quasi comme tout sus couleur de feu. PIERREFLEUR.

1686. — Le 30 juin, un incendie éclate à Vevay, au bourg d'Oron-dessus, vers les 7 heures du soir. 220 à 230 maisons furent consumées. Des charbons allumés et lancés par le vent au-delà du pont St-Antoine, mirent le feu au faubourg, qui brûla aussi. Plusieurs personnes périrent. Une collecte fut organisée ; la ville de Genève envoya 15,540 florins.

Lè fenne et lo secret.

D'après Lafontaine.

Cein que l'est portant que lè fenne :
Dite-lau cein que vo voudrà,
Qu'onna ratta a medzi on tsat,
Duve z'haore aprî, eliau dondaine
L'ant dzapa vé tote lè bouenne
Quemet se l'ire la vret.

Por éprouvâ la sinna, on iadzo Samuët,
Que l'avâi mariâ la Zabet,
Aotre la né, dinse sè met à plieindre :
— Eh ! te possiblio, lâiva-tê ;
Sé pe rô me quemet m'êteindre !
Se tè plie, lâiva-va on bocon lo lèvet,
N'é pas po on boton d'accouet ;
Seimblie qu'on mè dégourse et la rita mè trosse.
Ie craio que l'accouet ! Eh ! mon Dieu, qu'è-te cosse !
On petit ôo ! Zabet, ié fé on petit ôo.
N'ein faut rô dere à nion, sari trâo vergognâo.
Lo vaité ! L'è tot tsaud. Mets-lo dein la croubellie.
Mâ, te m'où bin, Zabet, va pas lo taboussi :
Lè dzeins me derant dzenellie. —

La fenna lâi djurâ et fu sè recutsi.
Lo leindémân matin, devant de remessi,
Sein doutâ sa béguna, va tsî sa vesena

Qu'ire dein sa cōusena :

— Vo ne sède pas la quinna, Suzon ?
Que lâi dit, mon Sami lâi n'arreve de iena :
L'ova lier à né, l'a fé on puchéint z'âo.
Mâ n'allâ pas pâ le velâdoz
Fère avoué cein dein barjaquâdoz !
Mon hommo mè flérâi. — Ma, Zabet, on sâ prôo
Que ne su pas onna dzapetta,
Lâi repou la fémalla. Allâ pî. — La pernetta
S'ein retourne à l'hottô tandu que la Suzon
Recousse son gredon
Et ie châote vè la Françoise :
— Vesena, que lâi dit, te sâ pas ! Samuët
Dusse être tot parâi on boquenet motset.
Ne tè dio pas onna gandoise,
L'a fé trâi z'âo sta n' passâ.
Mâ n'ein faut pas mè d'èvesâ
— N'aussce cousin, de tota la senanna
Ne vaô nion, que dit,
Et va vè lo borni
Dere que lo Sami avai fè 'na dozanno
De eliau z'âo. La fenn' oâ magnin
Que lo raconte aprî ein mett onna veingtanna
Que lè z'avâi teniâ. N'autra dit veingte-cinq,
On autre treinta. Sâ pas ora
A guïero sant, mâ pè vè n'hâora
De la vêprâ, l'irant dza à ceint-ion.

Lè gros lau * l'ant adi lau nid dein lè gredon.

MARC A LOUIS.

* Exagérations.

Au loup !

Le fait s'est passé dans une commune voisine de la capitale. Il y a déjà bien des années.

Depuis quelques semaines, plusieurs propriétaires de maisons foraines constataient des vides dans l'effectif de leurs basses-cours et jamais ils n'avaient vu revenir les absentes ; de plus, le matin, ils trouvaient leurs poules toutes tremblantes et blotties au fond du poulailler.

Il y avait du diable là-dessous.

Les forains se consultèrent et descendirent au village pour implorer du secours.

— Qu'est-ce que ça peut bien être ? demanda le syndic, en questionnant du regard les municipaux.

— Ah ! voilà, qui peut bien savoir ? avaient l'air de répondre ceux-ci, en hochant la tête.

Un silence suivit.

— Pourtant, reprit le syndic, on ne peut pas ça laisser comme ça.

— Bien sûr que non, firent les municipaux en cœur.

Nouveau silence.

— Ça pourrait bien être un loup ?

— Oh !... ça se pourrait,... qui sait !

Encore un moment de silence.

— Alo, si c'est ça, y faudrait voir organiser une battue.

— Ouai... ce serait un moyen.

— En êtes-vous, vous autres ?

— Faut bien.

— Eh bien, Abram, mets-voi dans le procès-verbal que la municipalité a décidé de faire une battue contre le loup qui dévore les propriétaires des poulaillers des maisons foraines. Seulement, c'est pas tout que ça ; on n'est pas assez dans la municipalité ; y faudra embaucher quelques gens du village. Occupete voi de ça, Frédéri, toi qui es sergent. Ce sera pour après-demain, à la pointe du jour. Si on ne trouve rien le matin, on retournera voir vers le soir. Y faut qu'il y passe, c'te poison !

Le jour venu, les batteurs, au nombre de vingt, étaient en campagne. Les uns armés de solides bâtons, d'autres, de leur fusil militaire.

Durant quatre longues heures, ils explorèrent en vain, bois, champs et vignes.

— Tonnerre de bête, s'écria le syndic, y a pas mèche de la faire sorti ; on dirait qu'elle a su qu'on voulait veni. Y a pas, tout de même, y faut qu'elle y passe. Ce sera don pour ce soir. Tout le monde à huit heur'demie au coin du plantage de David au sapeur.

A huit heures et demie, les batteurs étaient tous « au coin du plantage de David au sapeur ». La chasse recommença.

Dix heures sonnaient au village et le loup ne s'était pas encore montré.

— Tonnerre !... Tonnerre ! marmota le syndic.

— Le voilà !... le voilà !... s'écria un chasseur.

— Où ?

— Là !... voyez-vous pas, il entre dans le champ au maréchat.

Toute la troupe se mit à la poursuite de l'animal, qui se réfugia dans une carrière de molasse. Cernée de toute part, la pauvre bête allait expier ses forfaits. Déjà quelques-uns des chasseurs épaulaient leur arme.

— Arrêtez, cria tout à coup le syndic, tirez pas !

— Et pourquoi ?

— Tonnerre ! arrêtez, que je vous dis,... il a un collier ! D.

Le calvaire conjugal. — Madame est aux genoux de Monsieur, occupée de lui lacer ses souliers.

Des amis de la famille entrent brusquement.

— N'admirez-vous pas là soumission de ma femme, en la voyant à mes genoux ? fait le mari.

Madame se relevant :

— Je suis persuadée que ces messieurs ne trouvent rien d'extraordinaire à cela, car dans notre religion chacun se met à genoux devant sa croix.

Question de parenté ! — « Je suis marié à une veuve, nous écrit un de nos lecteurs. De son premier mariage, ma femme a une grande fille, dont mon père, veuf depuis quelques années, est tombé subitement amoureux. Il l'a épousée.

» Mon père est donc mon gendre et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle est l'épouse de mon père.

» Un an après notre mariage, ma femme me donna un fils, qui est le beau-frère de mon père, et qui est en même temps mon oncle, puisqu'il est frère de ma belle-mère.

» De son second mariage, mon père vient d'avoir un gros garçon, qui est donc mon frère et aussi mon petit-fils, puisqu'il est le fils de ma belle-fille.

» Ma femme est une grand'mère, puisqu'elle est mère de ma belle-mère ; moi je suis le mari de ma femme et aussi son petit-fils, puisque je suis le fils de son gendre.

» Or, comme le mari de la grand'mère est grand-père, je suis mon propre grand-père. » N.

A propos de ponts.

Un nouveau pont reliera bientôt les places de Chauderon et de Montbenon. À ce sujet, nous extrayons les détails suivants d'un intéressant travail de M. Ernest Chavannes, qui fit, on le sait, de nombreuses recherches dans les archives communales de Lausanne.

« Pour communiquer dès l'extrémité de la place de Montbenon avec la place Chauderon, située en face, au sommet de la rampe qui borde la rive droite du Flon, on passe sur un